



Mercredi 19 décembre 1956,  
à 10 h. 55

New-York

**SOMMAIRE**

	Page
Point 43 de l'ordre du jour:	
Projet de budget pour l'exercice 1957 ( <i>suite</i> )	
Examen en première lecture ( <i>suite</i> )	
Chapitre 8. — Département des affaires économiques et sociales; chapitre 21. — Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient; chapitre 22. — Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine; chapitres 26 à 29 (Administration de l'assistance technique; Développement économique; Activités sociales; Activités dans le domaine des droits de l'homme; Administration publique) [ <i>suite</i> ].....	135

**Président:** M. Omar LOUTFI (Egypte).

**POINT 43 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Projet de budget pour l'exercice 1957 (A/3126 et Add.1, A/3160, A/C.5/658, A/C.5/L.407 et Corr.1) [*suite*]\***

**Examen en première lecture (*suite*\*)**

CHAPITRE 8. — DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES; CHAPITRE 21. — SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT; CHAPITRE 22. — SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE; CHAPITRES 26 À 29 (ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE; DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE; ACTIVITÉS SOCIALES; ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME; ADMINISTRATION PUBLIQUE) [A/3369, A/3430, A/3439, A/C.5/663 à 667, A/C.5/L.419] (*suite*\*)

1. En réponse à la question posée à la 554<sup>ème</sup> séance par M. BANDEIRA GUIMARAES (Portugal) au sujet de la procédure à adopter pour éviter que les études économiques projetées pour l'Afrique ne fassent double emploi avec les activités des organes techniques en Afrique au sud du Sahara, M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) rappelle que les mesures envisagées pour 1957 sont purement expérimentales et que le Comité consultatif a souligné, dans son quatorzième rapport (A/3369, par. 6), la nécessité de mettre au point un programme d'action précis ayant l'approbation de l'Assemblée générale. Il est bien entendu que le Secrétariat veillera tout particulièrement à assurer une coordination étroite entre les travaux de l'Organisation des Nations Unies et ceux qui sont entrepris par d'autres organismes dans la région considérée.

2. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) précise que le Secrétariat se tient au courant de l'activité de la Commission de coopé-

ration technique en Afrique au sud du Sahara et qu'il a déjà échangé avec cet organisme des documents concernant des sujets d'intérêt commun. De plus, le Directeur du Bureau de statistique a participé à une réunion organisée à Brazzaville par l'Organisation mondiale de la santé et la Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara; il semble que l'Organisation des Nations Unies ait notamment à jouer un rôle efficace dans l'élaboration des statistiques et l'analyse des problèmes économiques.

3. D'autre part, le représentant du Royaume-Uni peut être assuré que les mesures purement expérimentales qui sont envisagées pour 1957 feront l'objet d'un plan d'action précis, étant donné que les dépenses nécessaires ne pourraient en aucun cas être engagées sans justification.

4. M. LIVERAN (Israël) rappelle que le Conseil économique et social, dans sa résolution 630 B (XXII), a prié le Secrétaire général de préparer, pour la douzième session de l'Assemblée générale, un rapport sur les résultats de l'expérience acquise en ce qui concerne le détachement de fonctionnaires des affaires sociales. Etant donné que les groupes régionaux de spécialistes des questions sociales ne seront pas tous constitués de la même façon, on devrait surtout — pour juger de leur efficacité et établir le rapport réclamé par le Conseil économique et social — se demander s'ils sont en mesure de s'acquitter des fonctions pour lesquelles ils ont été créés et qui sont définies dans le document A/C.5/665. En outre, il faudrait indiquer dans le rapport si tous les pays d'une région donnée ont bénéficié sans discrimination des services des groupes de spécialistes et, dans la négative, préciser la nature des difficultés rencontrées.

5. M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) considère que la Cinquième Commission a le devoir d'examiner très attentivement les chapitres du budget qui concernent les activités économiques et sociales et qu'elle doit tenir compte, à cet égard, des réformes de structure qui ont été proposées les années précédentes. A la neuvième session, dans son rapport sur l'organisation et le travail du Secrétariat dans le domaine économique (E/2598, par. 34) le Secrétaire général a demandé que l'on veille à coordonner étroitement les travaux de l'Administration de l'assistance technique avec ceux du Département des affaires économiques et sociales. On relève d'autre part dans le rapport de la Cinquième Commission à la dixième session (A/3103, par. 28) que certaines délégations ont regretté que le Secrétaire général n'ait pas jugé bon de fondre l'Administration de l'assistance technique et le Département des affaires économiques et sociales. Enfin, à la présente session, dans son rapport (A/3160, par. 21), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires compte que l'on ne perdra pas de vue la question de la fusion de l'Administration de l'assistance technique avec le Département des affaires économiques et sociales.

\* Reprise des débats de la 554<sup>ème</sup> séance.

6. La fusion envisagée permettrait de réaliser des économies substantielles. On pourrait se servir des sommes ainsi économisées pour financer le développement économique des pays sous-développés, en affectant notamment des crédits plus importants aux commissions économiques régionales dont le rôle capital a été souligné par de nombreuses délégations. D'autre part, il y a lieu de veiller à mieux coordonner les programmes et à réaliser un équilibre satisfaisant entre les objectifs visés et les ressources disponibles. A la Deuxième Commission, la délégation tchécoslovaque a fait part de l'inquiétude qu'elle éprouve au sujet du retard apporté dans le développement des pays sous-développés. Aussi invite-t-elle les membres de la Cinquième Commission à rechercher les moyens de résoudre rapidement ce problème et à tenir compte, à cet égard, de l'ordre de priorité des divers programmes.

7. La délégation tchécoslovaque appuiera la proposition de l'URSS (A/C.5/L.419) tendant à ce que le Secrétaire général fusionne en 1957 le Département des affaires économiques et sociales et l'Administration de l'assistance technique.

8. M. GREZ (Chili) regrette vivement de ne pas pouvoir appuyer la recommandation du Comité consultatif relative aux groupes régionaux de spécialistes des questions sociales. En vue de renforcer l'autorité des commissions économiques régionales, il propose formellement que les crédits affectés à ces groupes restent inscrits aux chapitres 21 et 22 et ne soient pas portés, comme le recommande le Comité consultatif, au chapitre 8.

9. M. FORTEZA (Uruguay) partage entièrement les vues exprimées par le représentant du Chili au sujet de l'œuvre et des besoins de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL).

10. Lors de sa dernière réunion, la CEPAL a appuyé la proposition du Secrétaire général tendant à créer des groupes régionaux de spécialistes des questions sociales car elle estime que l'on ne doit pas négliger les aspects sociaux du développement économique. Afin de donner toute sa portée à la mesure envisagée, il importe que le groupe de spécialistes qui sera envoyé en Amérique latine fasse partie intégrante du secrétariat de la CEPAL.

11. En conséquence, il convient, comme le représentant du Chili l'a proposé, d'inscrire les crédits affectés aux groupes régionaux de spécialistes des questions sociales aux chapitres 21 et 22.

12. M. PAREJA Y PAZ SOLDAN (Pérou), M. GALVAO (Brésil) et M. RODRIGUEZ (Bolivie) appuient la proposition du Chili.

13. M. PEACHEY (Australie) fait observer, à propos du chapitre 28a, que l'Australie a toujours été opposée à ce que le coût des programmes d'assistance technique soit imputé, sauf en cas d'urgence, sur le budget ordinaire. Or, l'organisation de deux cycles d'études et l'octroi de bourses de perfectionnement ne présentent pas un caractère d'urgence et l'on ne sait pas, d'autre part, si les crédits demandés seront intégralement dépensés puisque le programme du deuxième cycle d'études n'est pas encore fixé.

14. La délégation australienne s'abstiendra lors du vote sur l'augmentation de crédit proposée pour le chapitre 29, car, sans méconnaître la valeur des arguments avancés par le Secrétaire général, elle estime que le budget de 1957 est déjà très lourd.

15. M. RANSHOFEN-WERTHEIMER (Autriche) signale que l'exécution d'importants programmes de

développement économique peut se trouver compromise par l'absence de fonctionnaires qualifiés. La proposition du Secrétaire général semble donc tout à fait justifiée, encore que la délégation autrichienne, en raison des charges très lourdes que les événements politiques récents imposent à son gouvernement, hésite à l'heure actuelle à voter un crédit additionnel.

16. En ce qui concerne l'assistance technique, l'Autriche, si elle n'a guère besoin d'en recevoir elle-même sauf peut-être dans le domaine de l'agriculture, s'étonne qu'on fasse très peu appel à elle pour en fournir à d'autres pays. Certes, les experts autrichiens n'ont pas toujours une connaissance parfaite de l'anglais ou du français, mais le nombre des experts autrichiens auxquels il est fait appel est anormalement faible par rapport à celui des experts d'autres petites ou moyennes puissances.

17. M. GANEM (France), en raison de la brièveté du temps dont dispose la Commission, est disposé à renoncer à l'intervention qu'il avait l'intention de faire sur plusieurs questions importantes. Il s'agit notamment des rapports entre les commissions économiques régionales et le Siège et du degré de décentralisation à adopter et, d'autre part, du projet de résolution présenté par l'Union soviétique (A/C.5/L.419), selon lequel non seulement on approuverait les recommandations du Comité consultatif mais on inviterait le Secrétaire général à fusionner dès 1957 le Département des affaires économiques et sociales et l'Administration de l'assistance technique. La délégation française, sans éprouver d'hostilité de principe à l'égard de ce projet, tiendrait à développer son point de vue par le détail. Par conséquent, si l'assurance lui est donnée qu'elle pourra présenter des observations détaillées au début de janvier, elle consent à voter immédiatement en faveur des recommandations qui découlent de l'accord intervenu entre le Comité consultatif et le Secrétaire général.

18. Le PRESIDENT rappelle au représentant de la France que la Commission est libre d'organiser ses travaux comme elle l'entend et lui donne l'assurance qu'il pourra reprendre la parole sur les questions qu'il a mentionnées.

19. M. ARDALAN (Iran) rappelle qu'à la 554<sup>ème</sup> séance, il a été donné lecture d'une lettre du Président de l'Assemblée générale, relative à l'adoption par la Deuxième Commission d'un projet de résolution (A/C.2/L.294, projet de résolution IV) approuvant, sur la proposition du Secrétaire général, un accroissement des activités dans le domaine de l'assistance technique en matière d'administration publique. Les crédits ouverts jusqu'à présent au titre du développement économique et des activités sociales ont été beaucoup plus importants que le crédit ouvert pour l'assistance technique en matière d'administration publique qui, depuis 1950, est resté fixé chaque année à 145.000 dollars. Si le Secrétaire général demande maintenant de porter ce crédit à 300.000 dollars, c'est qu'il faut, d'une part, compléter les travaux entrepris dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, ensuite permettre à l'Administration de l'assistance technique d'exécuter au Siège les travaux de fond indispensables et enfin répondre à toute une série de besoins, exposés dans le document A/C.2/189 et Add.1, que le programme élargi ne permet pas de satisfaire. Dans les pays sous-développés qui essaient de mettre en valeur leurs ressources, les gouvernements sont contraints d'intervenir dans tous les secteurs de l'activité économique. Comme, d'autre part, les experts étrangers sont peu nombreux

et coûtent fort cher, il faut absolument former dans chaque pays des fonctionnaires compétents. Il peut donc être très malencontreux de chercher à réaliser des économies sur cette partie du programme d'assistance technique puisque, sans administration publique efficace, les efforts déployés dans d'autres domaines risquent de ne pas porter leurs fruits.

20. Etant donné, par ailleurs, la documentation considérable accumulée depuis cinq ans, mentionnée au paragraphe 19 du document A/C.2/189, la délégation iranienne souhaiterait que la Cinquième Commission prenne acte du projet de résolution de la Deuxième Commission et recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général (A/C.5/663, par 28) tendant à porter à 300.000 dollars (soit 100.000 dollars de plus que la recommandation du Comité consultatif) le montant du crédit ouvert au chapitre 29 pour l'assistance technique en matière d'administration publique.

21. M. FORTEZA (Uruguay) partage l'avis du représentant de l'Iran. Il a pu apprécier le travail de l'Administration de l'assistance technique dans le domaine de l'administration publique à l'occasion du cycle d'études extrêmement fructueux qui s'est tenu à Montevideo à la fin de 1954. Comme l'a indiqué le Secrétariat (A/C.2/189), adapter l'assistance générale fournie en matière d'administration aux besoins des services publics spécialisés dans les questions de main-d'œuvre, d'hygiène, d'agriculture et d'enseignement soulève des problèmes qu'une correspondance et des contacts intermittents avec les institutions spécialisées sont impuissants à résoudre de façon satisfaisante. L'octroi d'un crédit supplémentaire de 155.000 dollars ne doit pas nécessairement entraîner une augmentation importante du nombre des fonctionnaires permanents du Siège, mais il donnera à la Division de l'administration publique de l'Administration de l'assistance technique la possibilité de s'assurer le concours temporaire de spécialistes réputés qui seconderont un personnel permanent peu nombreux et surchargé de travail. En outre, ce crédit supplémentaire permettra de combler toute une série de lacunes qui existent actuellement. Le Comité consultatif n'a pas jugé devoir accepter une majoration de plus de 55.00 dollars (A/3430, par. 28), mais le représentant de l'Uruguay voudrait savoir si, après avoir pris connaissance du projet de résolution adopté par 53 voix contre zéro, avec 9 abstentions, par la Deuxième Commission (405ème séance), le Comité maintient son point de vue. Pour sa part, M. Forteza espère que la Cinquième Commission aura à cœur de réserver à la proposition du Secrétaire général le même accueil que la Deuxième Commission.

22. M. NATANAGARA (Indonésie) rappelle que les représentants de l'Indonésie ont exposé à plusieurs reprises devant divers organes des Nations Unies l'importance que leur pays attache à l'assistance technique en matière d'administration publique. Cette assistance est en effet indispensable à la réussite des programmes de développement économique et social. M. Natanagara espère que la Commission approuvera l'ouverture au chapitre 29 du crédit supplémentaire de 155.000 dollars demandé par le Secrétaire général.

23. Parce qu'elle est favorable à une politique de décentralisation, la délégation indonésienne appuie la proposition du représentant du Chili, tendant à ouvrir les crédits nécessaires à la création de groupes régionaux de spécialistes des questions sociales aux chapitres 21 et 22 et non pas au chapitre 8.

24. M. DIPP GOMEZ (République Dominicaine) approuve sans réserve la majoration de crédit demandée par le Secrétaire général au chapitre 29, encore que le total de 300.000 dollars soit bien modeste eu égard aux besoins énormes des pays sous-développés dans ce domaine. La délégation de la République Dominicaine approuvera également la proposition du représentant du Chili qui ne peut qu'augmenter la valeur des services rendus par la CEPAL aux pays de l'Amérique latine.

25. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), qui n'a pu encore consulter les membres du Comité, estime d'une façon générale que l'importance des sommes à prélever sur le budget ordinaire pour contribuer au financement des programmes d'assistance technique doit dépendre avant tout d'une décision de principe de l'Assemblée générale. Tout en comprenant fort bien la nécessité de donner plus d'ampleur à l'assistance technique en matière d'administration publique, il constate que le crédit supplémentaire demandé représente une majoration de plus de 100 pour 100 du crédit voté chaque année depuis 1950. Il se demande donc s'il ne serait pas plus sage d'agir de façon plus progressive.

26. M. DIEGUEZ (Guatemala) fait observer que les pays qui ont besoin d'assistance technique risquent de ne pas en profiter pleinement faute de fonctionnaires qualifiés. Il est donc très important de doter de crédits suffisants le programme ordinaire d'assistance technique en matière d'administration publique pour éviter un déséquilibre fâcheux entre les diverses activités de l'Administration de l'assistance technique. Les pays d'Amérique centrale, qui possèdent déjà trois établissements dispensant une formation dans ce domaine, sont particulièrement désireux de voir adopter la proposition du Secrétaire général. Il serait du reste regrettable, alors que la Deuxième Commission a adopté à une énorme majorité son projet de résolution, que la Cinquième Commission où siègent les représentants des mêmes pays ne suive pas son exemple.

27. M. JONES (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que sa délégation a coutume de se ranger aux avis du Comité consultatif dont elle respecte la compétence et l'objectivité. Toutefois, dans le cas particulier de l'assistance technique en matière d'administration publique, les raisons avancées par le Secrétariat, notamment dans le document A/C.2/189/Add.1, justifient le crédit de 300.000 dollars demandé par le Secrétaire général. Ce crédit permettra d'augmenter l'efficacité des programmes d'administration publique. L'Organisation des Nations Unies a une mission unique à remplir dans ce domaine et il faut tout faire pour qu'elle la remplisse de la façon la plus efficace.

28. M. BUNCHOEM (Thaïlande) rappelle la position prise par sa délégation à la Deuxième Commission (394ème séance) sur la question de l'administration publique et appuie la proposition de l'Iran touchant le chapitre 29. Le Gouvernement thaïlandais, reconnaissant à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient de son action en faveur des peuples de la région, se serait prononcé volontiers en faveur des propositions du Secrétaire général pour les chapitres 21 et 22; néanmoins, il ne s'oppose pas aux recommandations du Comité consultatif, à condition toutefois que les crédits ouverts pour les groupes de spécialistes des questions sociales soient inscrits aux chapitres 21 et 22 et non au chapitre 8.

29. M. J. AHMED (Pakistan) tient à faire un certain nombre d'observations touchant la proposition de

l'Iran pour le chapitre 29. En premier lieu, depuis la création des programmes d'assistance technique, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont toujours mis davantage l'accent sur l'importance de l'administration publique. M. Ahmed rappelle les décisions prises à cet égard par ces organes entre 1948 et 1953. En deuxième lieu, l'Administration de l'assistance technique reçoit de la part des gouvernements de plus en plus de demandes d'assistance dans ce domaine. De 85 en 1951, le nombre de ces demandes est passé à 643 en 1955 et à environ 800 en 1956. Le nombre de mois de services d'experts fournis par l'Administration de l'assistance technique n'a cessé d'augmenter depuis 1951. Pour 1957, on prévoit que les demandes dans le cadre des divers programmes d'assistance technique intéresseront 73 experts, 11 programmes de formation et 150 bourses de perfectionnement dans le seul domaine de l'administration publique. En troisième lieu, si l'on adoptait la suggestion faite à la 554ème séance par le représentant du Royaume-Uni tendant à imputer le coût de ces activités sur les ressources du Programme élargi, ce serait au détriment d'autres programmes d'assistance technique tout aussi importants. Il ne fait pas de doute que le Secrétaire général a recherché tous les moyens d'obtenir des fonds pour l'administration publique avant de présenter la proposition que le représentant de l'Iran a reprise. En dernier lieu, étant donné l'adoption à une écrasante majorité du projet de résolution de la Deuxième Commission et le débat auquel elle a donné lieu, la délégation du Pakistan espère que la Cinquième Commission acceptera la proposition de l'Iran et, avec regret, dans ce cas particulier, votera contre les recommandations du Comité consultatif pour le chapitre 29.

30. M. TCHETCHETKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'à la 554ème séance il a précisé quelles devaient être, à son avis, les tâches essentielles de l'Organisation, à quels défauts il fallait remédier et quelles mesures concrètes rendraient plus efficaces les travaux de l'Organisation dans le domaine économique et social. La délégation de l'Union soviétique ne s'oppose pas à ce que l'on examine cette dernière question plus tard au cours de la onzième session.

31. En ce qui concerne l'aspect purement budgétaire de la question, il y a lieu de faire observer que les crédits demandés aux chapitres 21, 22 et 29 sont en augmentation de 300.000, 178.000 et 155.000 dollars respectivement par rapport à l'exercice en cours, soit au total 650.000 dollars de plus qu'en 1956. La délégation de l'Union soviétique ne s'oppose pas aux recommandations du Comité consultatif pour les chapitres 21 et 22. Toutefois, étant donné que la proposition tendant à augmenter les crédits demandés au chapitre 8 de 150.000 dollars par rapport à 1956 est contraire à la recommandation générale du Comité consultatif (A/3160, par. 17), elle propose que l'on ramène l'ouverture de crédit pour le chapitre 8 au niveau de 1956, soit 3.337.000 dollars, en réduisant de 231.100 dollars le chiffre recommandé par le Comité consultatif (A/C.5/L.407 et Corr.1). Dans les limites de cette ouverture de crédit, le Secrétariat pourrait mener à bien les programmes principaux comme celui sur l'industrialisation ainsi que tous les projets prioritaires, mais devrait ajourner l'exécution de programmes moins urgents conformément aux recommandations du Comité consultatif (A/3160) et de son Président (A/C.5/690).

32. En réponse à deux questions de M. POLLOCK (Canada), M. TURNER (Contrôleur) précise ce qui suit. En premier lieu, il faut bien admettre que les prévisions initiales touchant les groupes de spécialistes des questions sociales ne comprenaient aucun crédit pour les frais de voyage, car on espérait pouvoir prélever sur les crédits demandés pour les commissions économiques régionales ou pour le Siège. Mais il ne fait plus de doute maintenant que des prélèvements de ce genre porteraient préjudice à l'exécution des programmes des commissions régionales ou au bon fonctionnement des services du Siège en 1957 et que les services financiers se sont peut-être rendus coupables d'un excès de zèle en sous-estimant les besoins. Il serait donc extrêmement souhaitable que la Commission adopte la proposition du Secrétaire général, étant entendu que toute augmentation, même modeste, des crédits destinés à couvrir les frais de voyage exigera que le Secrétariat fasse preuve de plus de vigilance encore pour que ces crédits soient répartis selon un ordre de priorité rigoureux. A cet égard, il y a lieu de signaler que les mesures d'austérité prises dans ce domaine se font déjà péniblement sentir. La Commission peut se rendre compte que, même si elle répond au vœu du Secrétaire général, la réduction recommandée par le Comité consultatif pour les chapitres relatifs aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social s'élèvera encore à 100.000 dollars. Le Secrétaire général demande simplement à la Commission d'accepter ses propositions touchant le rétablissement d'un crédit de 3.000 dollars pour des frais de voyage en liaison avec les travaux sur l'industrialisation et d'accorder un nouveau crédit de 15.000 dollars pour couvrir les frais de voyage des spécialistes des questions sociales.

33. En second lieu, pour ce qui est de la proposition du Chili tendant à inscrire les crédits ouverts pour deux des groupes de spécialistes des questions sociales aux chapitres 21 et 22 et non au chapitre 8, M. Turner attire l'attention des membres de la Commission sur le rapport du Secrétaire général (A/C.5/665) où l'aspect technique de la question est exposé en détail. Le représentant du Chili et ceux des membres de la Commission qui l'ont appuyé peuvent avoir l'assurance que ces dispositions budgétaires ne nuiront en rien à l'efficacité des programmes exécutés par les secrétariats des commissions régionales et par les services du Siège. De l'avis du Secrétaire général, le Comité consultatif a raison, car ces groupes seront bien en quelque sorte des "échelons avancés" du Siège.

34. M. POLLOCK (Canada) remercie le Contrôleur de ses explications et votera en faveur du crédit supplémentaire de 15.000 dollars demandé pour couvrir les frais de voyage des spécialistes des questions sociales. Il ne doute pas que les précisions données touchant certaines dispositions budgétaires permettront au représentant du Chili de retirer sa proposition et de réaliser ainsi l'unanimité sur les recommandations du Comité consultatif. La délégation canadienne se félicite de constater que ces recommandations, à l'exception de celle touchant l'administration publique, sont très proches des propositions du Secrétaire général. Pour ce qui est de l'administration publique, elle se rend parfaitement compte que l'activité de l'Organisation dans ce domaine permet à beaucoup d'Etats Membres de tirer un meilleur parti du Programme élargi d'assistance technique. Non sans quelque hésitation, la délégation canadienne s'écartera donc des recommandations du

Comité consultatif et du principe selon lequel toutes les dépenses d'assistance technique devraient être couvertes par le Programme élargi et votera pour la proposition du représentant de l'Iran.

35. M. GREZ (Chili) maintient sa proposition.

36. Le PRESIDENT met aux voix le paragraphe 1 de la proposition de l'URSS (A/C.5/L.419).

*Par 38 voix contre 6, avec 8 abstentions, ce paragraphe est adopté.*

37. M. TURNER (Contrôleur) déclare que le Secrétaire général n'a pas changé d'opinion depuis la dixième session au sujet de la question de fusionner formellement le Département des affaires économiques et sociales et l'Administration de l'assistance technique.

38. Le PRESIDENT met aux voix le paragraphe 2 de la proposition de l'URSS (A/C.5/L.419).

*Par 33 voix contre 6, avec 14 abstentions, ce paragraphe est rejeté.*

39. Le PRESIDENT met aux voix la proposition du Chili tendant à inscrire aux chapitres 21 et 22 les crédits ouverts pour les groupes de spécialistes des questions sociales au chapitre 8.

*Par 28 voix contre 14, avec 13 abstentions, cette proposition est adoptée.*

40. Le PRESIDENT met aux voix la proposition formulée oralement à la présente séance par l'URSS aux fins de réduire de 231.100 dollars l'ouverture de crédit recommandée par le Comité consultatif pour le chapitre 8 (A/C.5/L.407 et Corr.1).

*Par 41 voix contre 5, avec 5 abstentions, cette proposition est rejetée.*

41. Le PRESIDENT met aux voix les recommandations du Comité consultatif relatives aux chapitres 8, 21 et 22 (A/C.5/L.407 et Corr.1), telles qu'elles sont modifiées par l'adoption de la proposition du Chili.

*Par 44 voix contre 6, avec une abstention, la recommandation tendant à ouvrir un crédit de 3.455.000 dollars au chapitre 8 est approuvée en première lecture.*

*A l'unanimité, la recommandation tendant à ouvrir un crédit de 1.524.300 dollars au chapitre 21 est approuvée en première lecture.*

*A l'unanimité, la recommandation tendant à ouvrir un crédit de 1.206.200 dollars au chapitre 22 est approuvée en première lecture.*

42. Le PRESIDENT met aux voix les recommandations du Comité consultatif relatives aux chapitres 26 à 28a (A/C.5/L.407 et Corr.1).

*A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 386.700 dollars au chapitre 26 est approuvée en première lecture.*

*A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 479.400 dollars au chapitre 27 est approuvée en première lecture.*

*A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 925.000 dollars au chapitre 28 est approuvée en première lecture.*

*Par 52 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 55.000 dollars au chapitre 28a est approuvée en première lecture.*

43. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de l'Iran tendant à augmenter de 100.000 dollars le montant du crédit dont le Comité consultatif recommande l'ouverture au chapitre 29, c'est-à-dire à ouvrir un crédit de 300.000 dollars à ce chapitre.

*Par 41 voix contre 2, avec 9 abstentions, cette proposition est approuvée en première lecture.*

La séance est levée à 13 h. 20.